

Transports—Loi

N'oublions pas que nous avons déjà commencé à nous orienter vers la déréglementation. Quand le gouvernement libéral était au pouvoir, il a commencé à le faire il y a des années. Il est bon de rappeler aux Canadiens que, si les libéraux de l'opposition prennent énergiquement position contre la déréglementation, ce sont cependant eux qui ont lancé le mouvement. Ce sont eux qui ont lancé la boule de neige du haut de la montagne, et maintenant qu'elle commence à prendre des proportions gigantesques, ils se réveillent et commencent à se rendre compte de ce qu'ils ont déclenché.

La déréglementation est déjà réalisée dans une bonne mesure. Aux termes de la loi existante, la règle de la commodité et de la nécessité publiques offre une certaine protection au grand public. Même s'il en est ainsi, la réglementation a été considérablement adoucie. Bien qu'il y ait eu certaines liquidations de billets, les Canadiens ne bénéficient nullement d'une baisse exceptionnelle des prix du transport. Le gouvernement s'imagine simplement que ce nouveau pas de géant dans la voie de la déréglementation donnera lieu à des tarifs à rabais. Si cela ne marche pas, nous paierons un prix énorme, car nous pourrions perdre Air Canada et subir une dégradation de la sécurité et du service.

Même si le gouvernement y réussit, qu'aurons-nous? Nous aurons peut-être des tarifs alléchants, mais le tarif est-il la seule considération en cause? Ne peut-on pas dans la politique des transports tenir compte de la valeur d'un service en fonction de sa commodité, de son accessibilité et de sa sécurité?

Je voudrais signaler que de nombreuses catastrophes se sont produites dans l'industrie du transport. Je pense plus particulièrement à l'écrasement de l'appareil d'Air-India. Quand les sociétés de transport fonctionnent dans une ambiance de déréglementation où elles sont chargées d'assurer la sécurité, il est évident que le prix du billet n'est pas la seule considération. La sécurité est également une question vitale.

Le gouvernement court un gros risque au nom des Canadiens. Pourquoi ne dépose-t-il pas les études qu'ils ont effectuées? Pourquoi ne nous dit-il pas précisément quels seront les prix des billets si ce projet de loi est adopté? D'après notre expérience jusqu'ici, je doute que les prix des billets ne soient aussi exceptionnels que le gouvernement le laisse entendre pour séduire les Canadiens. Je crains que la sécurité et le service n'en souffrent.

[Français]

Monsieur le Président, cette législation est très importante parce qu'elle touche les intérêts de tous les Canadiens. Le système des transports ne touche pas seulement la question des prix mais aussi les questions de sécurité et de services.

Je pense que le gouvernement prend un risque avec les intérêts des Canadiens. Il veut offrir aux Canadiens des prix plus bas pour le transport, mais il n'a pas démontré que ces prix vont être en vigueur, et je doute que cela soit dans un proche avenir.

Monsieur le Président, je sais que je dois mettre fin à mes commentaires, mais je veux simplement terminer en disant que les Canadiens ne veulent pas un gouvernement qui prend des risques trop grands avec leurs intérêts, ils veulent un gouvernement qui approche les questions avec un sens d'équilibre, étant donné qu'il s'agit non seulement du prix d'un billet mais de toutes les conséquences.

• (1210)

[Traduction]

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je ne m'attendais pas à parler de cette question, car je pensais que toute personne rationnelle se donnant la peine de réfléchir constaterait le bien-fondé de cette loi. Néanmoins, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) viennent de nous démontrer que le bon sens n'est pas aussi répandu que je ne l'espérais, du moins à la Chambre. Je crois donc indispensable de préciser une ou deux choses.

N'est-il pas évident que la concurrence se traduit par une amélioration des services à la clientèle? Il n'est pas vraiment nécessaire de réfléchir bien longtemps à la question. Il vous suffit d'aller à l'épicerie de votre quartier, puis de traverser la rue pour vous rendre au bureau de poste. Ne voyez-vous pas que la qualité du service et les prix que vous obtenez à l'épicerie sont nettement supérieurs à ceux que vous obtenez au bureau de poste? Ce n'est pas à cause des employés. C'est à cause du mode de fonctionnement imposé aux Postes où le gouvernement se mêle de choses qui ne le regardent pas.

Les arguments que nous avons entendus ici aujourd'hui ne m'étonnent guère. Comme toujours, les libéraux et leurs alliés socialistes veulent avoir la haute main sur tout. Ils veulent décider de l'endroit où vous pourrez vous rendre en avion et du prix que vous paierez. A les entendre, il est inutile de laisser cela aux forces du libre marché, car leur intervention donnera de meilleurs résultats. Ils sont plus intelligents que le consommateur ou le fournisseur de services. C'est au gouvernement de décider si vous pouvez faire ou non telle ou telle chose. Les libéraux et les néo-démocrates considèrent les fournisseurs et les consommateurs de services comme des incapables. Ils ne peuvent se départir de la mentalité qui leur fait dire que le gouvernement a toujours raison et peut donc imposer sa volonté à tous les autres Canadiens.

J'ignore, Votre Honneur, si vous avez déjà eu quelque chose à voir avec le processus de réglementation dans le domaine des transports tel qu'il existait auparavant. J'ai pour ma part siégé à des audiences du comité des transports aériens et j'ai vu des avocats très puissants et très bien payés essayer de rabaisser le requérant entendu. C'est là du gaspillage de temps, d'argent et d'énergie qu'il vaudrait mieux dépenser à pratiquer la concurrence plutôt que d'essayer de faire baisser ses tarifs à quelqu'un dans un audience quasi judiciaire. Au lieu de rivaliser de finesse pour essayer d'embaucher l'avocat le plus éloquent, ils devraient améliorer le service en question, ce qui arrivera grâce à l'application du projet de loi dont la Chambre est présentement saisie.

J'ai été sidéré d'entendre le député de Kamloops—Shuswap dire que la déréglementation se ferait au détriment du petit. C'est tout le contraire. C'est le petit qui en bénéficiera le plus. En vertu du régime actuel, il n'a pas les moyens d'engager des conseillers spéciaux et des avocats. Il n'a le droit de se lancer en affaires en ce moment qu'après six mois, un an ou deux ans de formalités juridiques. Il ne peut même pas lancer une entreprise. Il le pourra en vertu du nouveau régime que propose le ministre des Transports, dont le critère est que le petit exploitant ait la capacité et la volonté. Ainsi, le gros exploitant dans le domaine des transports, qui redoute l'apparition de